QUARTIER CONFLUENCE

FEDER UNION EUROPEENNE

Wallonie

LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

NAMUR CAPITALE

DOSSIER DE PRESSE 05.12.2016

CONFLUENCE : un projet qui fait l'unanimité

1/ Introduction

L'Espace de la Confluence, une ambition

Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse… et depuis 45 ans, privée d'un réel aménagement des bords du fleuve. Les initiatives sont nombreuses ces dernières années pour redonner aux Namurois - et aux touristes - un lien avec l'eau. Mais le point symbolique de la Confluence, au pied des murailles, au bord du fleuve et de la rivière, était jusqu'à ce jour en attente d'un projet d'aménagement ambitieux, qui fasse le lien entre la Citadelle et la vieille ville, et mette en valeur ce site naturel d'exception.

Après des années de léthargie, le site a fait l'objet d'un accord sur un aménagement minimaliste en 2006, dans l'attente d'un projet plus ambitieux.

Le dossier a été relancé avec l'appui du BEP pour dessiner les nouveaux contours d'un nouveau projet à travers une étude de faisabilité. Ensuite, Inasep a poursuivi le travail autour d'un schéma directeur qui a défini les grands objectifs en termes de voiries et d'aménagement des espaces. L'ensemble des groupes politiques ont été associés à ces réflexions jusqu'à aboutir à un consensus qui s'est traduit par le soutien unanime du Conseil communal sur le dossier FEDER, puis sur le concours d'architecture.

Ce projet doit nécessairement s'inscrire dans la dynamique de développement initiée par la Ville depuis 2006. Il doit être cohérent avec les plans de mobilité de Namur et de Jambes, et avec le Schéma de Structure communal qui définit l'occupation et le développement de notre territoire communal.

Comme annoncé dans la déclaration de politique générale, cet aménagement, comme d'autres menés à Namur durant cette législature, doit poser un geste architectural fort, ambitieux, contemporain.

Il doit aussi, dans un domaine immatériel, se faire l'écho des politiques menées en termes de culture – par le biais de *Namur Confluent Culture*, et de smart city. C'est d'ailleurs sous la bannière de l'innovation – *Namur Innovative City Lab* - que les projets namurois ont été présentés aux fonds européens FEDER. L'Europe a octroyé à Namur des budgets importants pour concrétiser ces ambitions : 14 millions d'euros ont été alloués au seul site de la Confluence.

Les investissements FEDER se concentrent sur certaines thématiques : l'innovation et la recherche, la stratégie numérique, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), l'économie sobre en carbone et la revitalisation des grands centres urbains.

Un site, cinq projets

Namur ville, Namur capitale, innovante et créative, est donc à la croisée des chemins et des rivières, et la Confluence, qui accueille le Parlement Wallon, se veut point de rencontre des intérêts de la Région et de la Ville, entre l'histoire et la modernité, entre la pierre et le numérique. Cet espace à inventer est une opportunité de faire le pont entre les différents visages de notre ville.

Les attentes sont grandes ! Parmi les projets FEDER, quatre concernaient directement l'espace de la Confluence : l'aménagement de l'esplanade, le Port numérique, la passerelle cyclo-piétonne et l'adaptation de la circulation sur le site. Nous attendons la délivrance d'un permis d'urbanisme pour la passerelle et l'aménagement des voiries avant la fin de l'année. Les premiers travaux de la passerelle devraient commencer au printemps.

L'ingéniosité des techniciens permettra la construction, on le sait maintenant, d'un grand parking sur quatre niveaux au sous-sol du site. Une demande de permis sera introduite dans les prochaines semaines.

Reste à doter l'esplanade d'un projet innovant et esthétique, qui pourra valoriser l'espace dégagé tout en recréant le lien entre les citoyens et leur fleuve.

Le Port numérique, qui occupera une partie de l'espace reconstruit de l'esplanade, devra être le lieu de tous les possibles, où les technologies modernes seront mises au service de la vie citoyenne et du projet de ville intelligente.

2/ L'organisation du concours

La Ville de Namur, accompagnée par le BEP dans sa démarche, a mené des travaux préalables avec des acteurs du monde économique et des nouvelles technologies afin de définir les éléments qui devraient être créés sur l'esplanade. L'objectif était de faire pleinement entrer ce nouvel espace dans l'ère d'aujourd'hui, numérique, connectée, conviviale et au service du citoyen.

Pour rencontrer les attentes de Namur et des Namurois, porter les exigences à la hauteur de l'enjeu, et assurer un regard compétent et riche sur les projets proposés, la Ville a décidé en janvier dernier :

- d'organiser un concours d'architecture et de travaux sur le principe d'un marché Concept & Build ;
- de confier à un jury international la lourde tâche, mais ô combien passionnante, d'analyser les projets reçus et de choisir celui qui dessinera le paysage de la confluence de demain.

Le jury international

Le jury d'une dizaine d'experts était placé sous la présidence de Marcel Smets, ingénieur architecte et urbaniste qui fut professeur d'urbanisme à la KUL et à Harvard, et a mené, par exemple, la reconversion de la Gare de Leuven et de l'Ile de Nantes. Il était également constitué de

- Aglaée Degros, architecte et urbaniste spécialisée dans l'espace public, professeur à Vienne notamment ;
- Pierre Cox, architecte et urbaniste entre autres membre de la Commission des Monuments et Sites et vice-président de la Chambre des urbanistes de Belgique ;

- Thierry Kandjee, paysagiste français et lauréat du Prix de l'Espace Public de Bruxelles 2015 ;
- et Etienne Vinchon, associé notamment à la réflexion Namur Confluent Culture en matière d'art contemporain ;

et d'autres spécialistes namurois, qui ont nourri l'arbitrage de leur regard éclairé et leur connaissance du territoire local :

- Annick Castiaux, professeur de gestion des technologies et de l'innovation à l'UNamur et vice-présidente du TRAKK ;
- Françoise Bovesse, urbaniste au Département d'Aménagement Urbain de la Ville de Namur ;
- Nicolas Kinkin, architecte au Bureau d'études des Bâtiments de la Ville de Namur
- et Michel Jehaes, chef du Département des Voies Publiques à la Ville de Namur.

Le concours

Lors de l'appel à candidatures, 10 candidats potentiels - associations temporaires d'architectes et d'entreprises de travaux publics - se sont manifestés. La première mission du jury fut donc de sélectionner les 5 meilleurs candidats, les plus à même de répondre aux attentes de Namur. Ces cinq candidats avaient pour mission d'élaborer un projet qui imagine le futur visage de la Confluence, comprenant :

- le Port numérique (constitué d'un espace d'accueil, d'un espace polyvalent et d'un espace horeca), bâtiment exemplaire énergétiquement et symbole de la Smart City (ville intelligente);
- et l'esplanade piétonne, ouverte vers les berges du fleuve, qui remplira aussi une triple mission : événementielle, touristique et citoyenne.

Les critères d'attribution

Les critères d'analyse et d'évaluation des propositions reçues étaient, comme il se doit, établis avant l'appel à proposition selon la pondération suivante :

- La **qualité du projet proposé** (sur 60 points), selon la répartition suivante :
    1. **Structure urbanistique et paysagère** (20 points) : l'évaluation porte sur la qualité du traitement des différentes zones à aménager, la qualité des axes visuels et l'intégration urbaine, la valorisation de l'eau (mais aussi du minéral et du végétal), la valorisation du patrimoine artistique et culturel, et la qualité du paysage nocturne (plan lumière) ;
    2. **Qualité architecturale** (15 points) : la fonctionnalité et la rationalité des lieux et des espaces, ainsi que la force du symbole ;
    3. **Innovation** (10 points) : le concept, la valeur ajoutée du service au citoyen, les technologies innovantes et les applications ;
    4. **Mobilité** (5 points) : l'accessibilité générale du site et la qualité des cheminements ;
    5. **Durabilité** (5 points) : les efforts envisagés pour réduire la consommation d'énergie, favoriser la production d'énergie renouvelable, la durabilité des matériaux et les conditions d'entretien et de maintenance des espaces publics et du bâti ;

6. **Attractivité urbaine** (5 points) : la capacité d'interprétation du site pour le rendre attractif aux yeux de tout utilisateur en lui donnant ce supplément d'âme capable de capter et de maintenir l'attention et l'intérêt de chacun en journée mais aussi en soirée, la capacité du projet à proposer un espace polyvalent dont les repères permettent une lecture aisée des espaces et des lieux et se structurent avec intelligence à l'existant.

- Le **prix** (25 points) : la fourchette était fixée entre 5 et 7 millions d'euros HTVA ;
- Les **délais** (en trois phases) (10 points), calculés en jours ouvrables ;
- La **qualité de l'offre** (5 points) : selon le degré de complétude, de qualité de la présentation, et de lisibilité de l'offre.

3/ Présentation des projets

Sur base de la pré-sélection opérée par le jury, cinq candidats ont donc été invités à déposer une offre. Trois seulement ont finalement répondu à l'appel.

Il est à noter que les offres sont toutes trois d'une grande qualité. En outre, aucune offre n'a proposé de variante pour tirer un meilleur parti du site en modifiant le projet des voiries. Toutes les propositions s'inscrivent dans la continuité des infrastructures reprises dans la demande de permis introduite par la Direction des Routes de Namur.

Candidat A : Strabag

© Strabag

Le maitre-mot de ce projet est la sobriété. Le projet est envisagé comme une vaste terrasse prolongeant la succession des strates historiques de la Citadelle. Dans cet esprit militaire, l'architecture se veut sobre, minérale et empreinte d'horizontalité : le projet se fond littéralement dans le paysage. Discret, le Port numérique prend place sous l'esplanade. Cette dernière se prolonge ainsi par une toiture végétalisée jusqu'à la pointe du site, préservant ainsi l'ouverture paysagère vers la Citadelle et vers Jambes. Véritable jardin suspendu, cette toiture offre une vue panoramique sur la ville. L'esplanade est vaste et fait la part belle aux cheminements piétons mais apparait cependant comme un espace vide et qui pourrait manquer de convivialité en dehors des grandes manifestations.

Depuis l'esplanade, l'accès à la Meuse et au Port numérique ne sont pas aisés. L'accès piéton se fait via un escalier monumental, qui limite les contacts entre l'agora et le fleuve. Entre cet escalier et la passerelle sont aménagés des gradins, qui offrent une vue vers la Meuse au travers des garde-corps existants. Des rampes sont également accessibles pour

les cyclistes et PMR moyennant quelques détours. Les difficultés d'accès au Port numérique depuis l'esplanade et de circulation à l'intérieur du bâtiment le rendent peu fonctionnel. Seul l'espace HoReCa avec sa façade vitrée et sa terrasse en surplomb des quais permet d'ouvrir la vue sur l'eau, mais exclusivement sur la Meuse vers Jambes.

L'attractivité du bâtiment est essentiellement liée au concept d'innovation. L'offre formule des propositions très intéressantes en relation avec les autres projets tant en matière de services aux citoyens qu'aux entreprises. Sans être révolutionnaire, une attention est également apportée à la durabilité du bâtiment (pompe à chaleur eau/air, free-cooling[1], récupération de matériaux pour la construction, éclairage dimmable et intelligent,...)

Ce projet s'intègre totalement au site au point de se faire oublier, mais cette discrétion n'apparait pas nécessairement comme un point fort. En effet, le projet ne permet pas de rétablir le contact direct du site avec le fleuve, contact dont rêvent les Namurois depuis toujours. Sa vaste esplanade en surplomb est d'une telle ampleur que l'appropriation quotidienne du site parait compromise. On notera cependant la qualité de la réflexion apportée d'un point de vue de l'innovation (Smart City).

Candidat B : Eraerts – De Nul - Kumpen

© Eraerts – De Nul - Kumpen

Tout comme pour le premier projet, le candidat a ici misé sur l'intégration du projet dans le site et la prolongation des terrasses historiques de la Citadelle sur le site de la Confluence. Trois zones spécifiques compartimentent les différents usages :

- une esplanade vaste et uniforme où le minéral l'emporte sur le végétal ;
- une zone de gradins donnant accès à un parvis et au Port numérique « enterré » ;
- une zone de toiture terrasse dédiée à la détente et au repos.

Le bâtiment du Port numérique est également peu visible et enterré sous une toiture terrasse prolongeant l'esplanade.

Tout comme pour le premier projet, les aménagements prévus semblent fonctionner en vase clos et sont trop peu tournés vers l'extérieur (Parlement wallon, fleuve, Pont de France, ...). De plus, le projet est strictement délimité par des murets en béton ou par des haies qui protègent de la circulation, mais isolent du contexte urbain et naturel. Depuis l'esplanade, la relation aux cours d'eau se devine plus qu'elle ne se vit par la porte ouverte

[1] Le Free-cooling consiste à refroidir un bâtiment par ventilation en utilisant l'énergie gratuite de l'air extérieur lorsque celui-ci présente une température inférieure à la température intérieure.

sur la Meuse qui offre un cadrage limité sur le fleuve. Par contre, la terrasse en toiture et la cantine vitrée offrent de beaux points de vue sur la confluence.

D'un point de vue paysager, l'horizontalité de l'esplanade préserve l'ouverture vers Jambes. Cependant, depuis Jambes, le mur de soutènement forme un écran plein et compact entre le Parlement et le Port numérique.

En termes d'accessibilité, les nombreuses et importantes différences de niveaux empêchent une liaison directe avec les quais depuis l'esplanade et limitent fortement les accès à la Meuse. De plus, l'accessibilité PMR n'est pas remplie vers le pont de France et l'offre ne donne pas d'information sur les cheminements cyclistes.

Concernant l'innovation, le concept de ville intelligente n'est pas limité au seul bâtiment, il concerne aussi la ville. L'innovation s'articule autour de deux propositions phares : des vitrages dynamiques sur le Port qui, à la tombée de la nuit, permettront de donner de l'information et une visite de la ville en réalité augmentée. Les propositions technologiques sont intéressantes, mais assez basiques et peu inspirées du portefeuille *Namur Innovative City lab*.

L'offre propose des systèmes de chauffage et de refroidissement assez courants.

Comme pour le premier projet, le projet B se distingue par sa sobriété, son classicisme et la discrétion de son bâtiment au profit du paysage. Le revers de cette intégration est malheureusement le manque de contact du projet avec le fleuve.

Candidat C : Degraeve – Nonet - Duchêne

© De Graeve – Nonet – Duchêne

Le point fort de ce projet réside dans sa proposition architecturale et paysagère. Grâce à une approche sensible et contemporaine, l'architecture du Port numérique est humble mais suffisamment téméraire pour marquer de son empreinte moderne un lieu chargé d'histoire.

Ses deux façades largement vitrées offrent un beau panorama sur la confluence, élément fort d'attractivité. C'est un bâtiment contemporain, à la fois visible et accessible, en dialogue avec l'esplanade, l'eau et le Parlement wallon. L'alternance entre le minéral et le

végétal apporte une certaine dynamique aux aménagements et permet une circulation lisible et agréable.

Contrairement aux deux autres projets, l'ouverture et le contact au fleuve sont maximisés tant au niveau de l'esplanade qu'au niveau du Port numérique. Le projet crée de nombreux points de vue depuis l'esplanade et le bâtiment vers l'eau, et permet également un contact direct grâce à sa grande terrasse au confluent. L'accès à la Meuse s'effectue par les gradins ou par le tunnel d'accès via le parking tandis qu'on accède au Port numérique de plain-pied depuis l'esplanade.

Les technologies innovantes sont mises en œuvre dans les techniques spéciales du bâtiment, dans l'architecture, dans l'éclairage, … mais peu dans des outils didactiques ou des services concrets aux citoyens et aux entreprises.

Comme pour les autres projets, le bâtiment se veut durable sans pour autant être révolutionnaire (pompe à chaleur eau/air, free-cooling, récupération de matériaux pour la construction, éclairage modulable (dimmer) et intelligent,…).

Bien que relativement évasif concernant le contenu technologique présenté dans le Port numérique, ce projet se démarque nettement par rapport aux deux précédents. La grande qualité du projet vient incontestablement de son architecture sensible et résolument contemporaine, des interactions entre l'esplanade et le bâtiment mais aussi et surtout de sa grande ouverture sur la Meuse.

4/ Le projet choisi

L'offre retenue : offre C (De Graeve - Nonet - Duchêne)

Les auteurs de projet sont **3XN** et **BEE Architect** (architectes) ainsi que JNC International, paysage, Lateral Thinking Factory, et Arcadis.

© De Graeve - Nonet - Duchêne

La qualité du projet a été analysée et évaluée sur base des critères prévus au cahier des charges. Le projet retenu rencontre la volonté de la Ville et a fait l'unanimité auprès des membres du jury.

La structure urbanistique et paysagère

Le site se veut à la fois proue vers l'extérieur (Port numérique) et cocon à l'intérieur (esplanade). En effet, le profil, dont la forme n'est pas sans rappeler l'avant d'un bateau, fait écho au **paysage naturel** (parc et rivière) **et culturel** (forteresse) dans lequel il s'inscrit en épousant harmonieusement ses formes courbes et son rythme étagé. Le **végétal** se

mixe avec le **minéral** dans une structure à plusieurs niveaux qui conduit au Port numérique et au jardin suspendu qui le recouvre.

Le projet, dans son ensemble, crée de nombreux **points de vue** depuis l'esplanade et le bâtiment vers l'eau. Sa configuration permet également un **contact direct avec le fleuve,** grâce à sa grande terrasse aménagée à la pointe du confluent.

Toute la façade « Meuse » du projet est ouverte sur le fleuve : un beau jeu de **gradins** invite à la redécouverte de la Meuse, de son rythme, de sa vie au gré des bateaux et des événements qui l'animent. A la pointe du Grognon, la façade du Port numérique est vitrée sur toute sa hauteur jusqu'au niveau des quais. De l'intérieur du bâtiment, cette **transparence** offre une vue imprenable sur le confluent et sur les quais de la ville. Au pied de cette façade, la **terrasse** permet de s'arrêter, le temps d'un café ou d'une conversation passionnée, face au magnifique paysage.

Côté nord, des plantations **protègent** le site de la circulation. Cette frontière, garante de sécurité aux abords de l'esplanade, est contrebalancée par les nombreuses **connexions** possibles à tous les étages pour les différents types d'usagers (piétons, vélos, PMR,...).

Enfin, une réelle **mise en lumière** variable au fil des saisons met en valeur le site. Des éléments ponctuels viennent compléter harmonieusement l'éclairage, sans interférer avec les mises en lumière existantes.

La qualité architecturale

Le bâtiment proposé pour accueillir le Port numérique répond complètement aux attentes de la Ville tant sur le programme que sur la force du symbole dans le paysage namurois. C'est un bâtiment **contemporain,** à la fois **visible et accessible**, en dialogue avec l'esplanade, l'eau et le Parlement wallon.

Il dispose de deux **accès** séparés. La forme en demi-cercle de l'espace extérieur mène naturellement le visiteur vers l'accès principal (accueil) bien visible depuis l'esplanade. L'autre accès se fait via les quais au niveau de l'espace de la cantine numérique.

Enfin, l'architecture globale du projet, **fluide et ondulante**, est un écho sur terre à son environnement aquatique, comme un entre-deux entre les cours d'eau et les roches de la Citadelle.

L'innovation

Le Port numérique doit devenir, à terme, un lieu dédié aux **nouvelles technologies** en lien avec le développement urbain de la ville. La réflexion relative à l'innovation devait donc également se pencher sur le contenu du futur bâtiment. Cependant, l'innovation est ici développée autour du projet urbain et architectural. Le projet ne démontre pas en quoi il s'inscrit particulièrement dans le portefeuille de projets «Namur Innovative City Lab». Cet aspect devra donc faire l'objet d'une **réflexion complémentaire** de la part de la Ville et de ses partenaires.

La mobilité

Le projet propose des solutions très intéressantes tant pour **l'accessibilité à la Meuse** par les gradins ou par le tunnel d'accès via le parking que pour **l'accessibilité au Port numérique** de plain-pied depuis l'esplanade.

En effet, sous la passerelle, à hauteur de quai, un tunnel permet un accès direct au parking. Cet accès supplémentaire est un plus, qui a l'avantage de ne pas exiger de modifications du projet de voiries. Les personnes à mobilité réduite trouvent ici un accès direct au quai

de Meuse via l'ascenseur du parking, puis ce nouveau tunnel qui débouche directement sur les quais

En outre, le Port numérique est facilement accessible de plain-pied depuis l'esplanade.

L'alternance entre le végétal et le minéral permet des **cheminements lisibles** et de qualité et un cheminement complémentaire est prévu en toiture du bâtiment.

La durabilité

Un soin particulier est apporté à la question de consommation énergétique du bâtiment : bonne isolation, étanchéité à l'air, etc. Cela permet de tabler sur un niveau de consommation d'énergie primaire - l'énergie à l'état brute, avant toute transformation - **moitié moindre** que la norme, tant pour les aspects chauffage / ventilation que pour l'éclairage.

Les moyens mis en œuvre pour permettre de chauffer et refroidir le bâtiment ne sont pas révolutionnaires, mais ils ont fait leurs preuves.

Le chauffage est assuré grâce à une **pompe à chaleur** eau/eau utilisant les calories de la Meuse pour chauffer l'air et les planchers. Pour le refroidissement, la même pompe à chaleur eau/eau, si elle est inversée, permet de refroidir l'air de ventilation. Le free-cooling est aussi proposé. Le système de ventilation est équipé d'un récupérateur de chaleur à roue hygroscopique[2].

La majeure partie de l'éclairage sera équipé de variateurs d'intensité en fonction de la luminosité (via sonde de luminosité) ou de la présence de personnes (via détecteur de mouvement), ce qui permet des **économies d'énergie.**

Les matériaux employés sont aussi majoritairement durables et ont l'avantage de ne pas exiger de gros travaux d'entretien ou de maintenance.

L'attractivité urbaine

L'attractivité de l'espace prend de multiples formes. Elle vient d'une part du bâtiment lui-même, conçu comme un symbole visible de l'espace Confluence, et offrant des connexions directes (terrasse) et indirectes (cantine vitrée) avec l'eau. Elle émane également du concept d'agora, un lieu agréablement aménagé pour différentes activités et en connexion directe avec l'eau grâce à ses larges gradins.

5/ En conclusion

Le projet retenu est un projet contemporain qui s'inscrit parfaitement dans le paysage. Cet espace est très convivial et rencontre les attentes de la Ville qui souhaitait un lieu de convergence et de rencontre, un lieu de convivialité et de détente en dehors des manifestations. Cet espace sera également très attractif en soirée grâce à une mise en lumière sensible avec des tonalités et des intensités variables.

[2] La roue hygroscopique est un récupérateur par accumulation. Le principe général des récupérateurs par accumulation est de récupérer la chaleur contenue dans l'air extrait en faisant transiter cet air au travers d'un matériau accumulateur. Ce matériau accumulateur est ensuite soumis au flux d'air neuf et lui cède sa chaleur. Le matériau accumulateur peut être imprégné ou non d'un produit hygroscopique de manière à permettre les échanges tant de chaleur sensible que d'humidité.

L'architecture contemporaine du Port numérique en fait un élément phare dans le paysage, incarnation d'un message urbain fort. Par contre, le concept d'innovation est absent de la réflexion.

La belle articulation entre l'espace public, le bâtiment et la Meuse (gradins monumentaux) rencontre à la fois les demandes en termes d'attractivité et en termes de polyvalence. L'offre rencontre également les objectifs de la Ville en termes d'accessibilité tant de l'espace extérieur que de l'intérieur avec une circulation fluide entre les espaces.

Ce dossier a été présenté au Collège communal du 1er décembre, et a soulevé un enthousiasme réjouissant tant auprès du Collège que des collaborateurs de la Ville.

Le choix du Jury, qui a bien compris les enjeux du projet, a été validé à l'unanimité.

Désormais, ce marché, comme tout marché d'ampleur, est soumis à la validation de la tutelle régionale, à l'information complète des soumissionnaires et, le cas échéant, à l'exercice d'un droit de recours.

Il est donc prudent ici de rappeler le caractère « provisoire » de ces informations qui restent soumises aux procédures administratives. Seuls les documents officiels engagent la Ville dans sa relation avec les soumissionnaires… A ce stade, le lauréat du concours reste l'adjudicataire « présumé ». Nous espérons pouvoir lui notifier ce marché pour le désigner officiellement en janvier ou février 2017.

Les prochaines étapes sont l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour l'esplanade, permis qui devrait être octroyé, si tout va bien, fin 2017, pour un début de travaux en 2018 en ce qui concerne le bâti hors du périmètre du parking. Ceci se poursuivra en parallèle des démarches de permis unique du Parking.

Une séance d'information en présence de Monsieur Marcel Smets, le Président du Jury, et des porteurs du projet, se tiendra au premier trimestre 2017, afin de présenter le projet en détail aux Namurois. Une exposition sera également organisée au Pavillon de l'Aménagement urbain de mi-janvier à mi-mars.

La perspective d'un site alliant un parking (fonctionnalité régulièrement réclamée par les citoyens) avec des espaces de détente et de haute technologie, tout en s'intégrant parfaitement à son environnement donne une puissante impulsion positive aux changements que connaît notre Ville.

Informations complémentaires

PAVILLON AMENAGEMENT URBAIN AUX RYTHMES DE NAMUR

Pavillon de l'Aménagement urbain
Hôtel de Ville, Maison des Citoyens, 5000 Namur
Tél. : 081 24 72 94
Mail : pavillon-namur@ville.namur.be
Site internet : www.pavillon-namur.be